

SNUHP

Syndicat National des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée
18 rue du général CATROUX
87000 LIMOGES



Date : 28 juin 2025

Mme VAUTRIN

Mme la Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

Mr NEUDER

Mr Le ministre de la Santé

Objet : Préavis de fonctionnement en mode dégradé des SAU privés à compter du 01/07/2025

Madame la Ministre ; Monsieur le Ministre

Dans la suite de nos échanges, sur la problématique de la PDSES non versée aux médecins urgentistes libéraux ; par ce préavis, nous tenons à vous informer de la décision prise par les médecins exerçant au sein des services d'urgence privés.

Conformément à l'article R. 6112-28 du code de la santé publique, concernant l'indemnité forfaitaire versée à un médecin libéral participant à la mission de permanence des soins en établissement de santé. Vu les mesures dites « Braun » instruction dgos/dgcs/dss/2022/182 du 10 juillet 2022 relative à la mise en œuvre opérationnelle des mesures de la mission flash pour les soins urgents et non programmés pour l'été 2022. Faisant suite à la promesse de l'ancien ministre de la Santé « Valletoux » faite au secteur privé en mai 2024, dans la suite de la menace de grève commune des cliniques et des libéraux engagés dans la PDSES.

Nous vous rappelons les engagements pris pour l'alignement des montants de ces indemnités pour les médecins libéraux qui exercent dans les cliniques sur ceux des médecins hospitaliers devant s'appliquer au 01 janvier 2025 !!

En absence d'application de ces revalorisations dues au premier janvier 2025 et faute de notification par les ARS d'avenants le stipulant dans les prochains jours ; **les services d'urgence privés vous informent qu'ils rejoindront le mouvement de défense des libéraux au 01 juillet 2025.**

Nous suspendrons donc à compter du 01 juillet 2025 les admissions sur les périodes de nuit profonde entre 0H et 07H. Seules les urgences vitales absolues se présentant spontanément aux SAU sur ces périodes seront reçues et prises en charge au sein de nos SAU.

En restant à votre disposition pour échanger sur cette problématique dans l'intervalle ; dans l'espoir de trouver un chemin de convergence, partageant l'idée de pérenniser ensemble notre système de santé et les acteurs réellement impliqués au service des Français dans un esprit comptable raisonné.

Veuillez agréer Mme la Ministre, Mr le ministre, nos sentiments respectueux.

Pour le SNUHP Dr DEVILLE.